

Publié le 22 avril 2013

## Martigues : Un partenariat pour un habitat adapté au handicap

La signature début 2013 d'un partenariat entre la Semivim et HandiToit Provence marque un nouveau pas dans la réalisation à Martigues de logements adaptés au handicap et aux personnes à mobilité réduite. Mais aussi aux seniors, de plus en plus demandeurs.



C'est une évolution à laquelle le Pays de Martigues se prépare : le vieillissement des habitants demandera à terme de plus en plus d'aménagements spécifiques. « La population de plus de 65 ans occupe déjà 14 % de notre parc locatif, ce qui représente environ 350 logements et ce pourcentage progresse d'année en année », commente Richard Delvart, directeur de la [Semivim](#) qui gère un patrimoine de 2 500 logements à Martigues. Depuis plusieurs années déjà, la Sem intègre dans ses programmes des appartements totalement adaptés aux handicapés et personnes âgées. Son P-dg, le député maire de Martigues Gaby Charroux, est l'artisan de cette politique volontariste qu'il a initié parallèlement à sa délégation en faveur du handicap quand il était conseiller général des Bouches-du-Rhône.

Depuis 2009/2010, 10 % des logements des nouveaux programmes sont ainsi totalement adaptés, soit une quarantaine de logements livrés ou en chantier. « Dans nos réhabilitations, nous réalisons, chaque fois que c'est techniquement possible, les aménagements nécessaires, en particulier au niveau des salle-de-bain », précise Richard Delvart. Cette stratégie est entrée en janvier dernier dans une nouvelle étape avec la signature d'un partenariat avec HandiToit Provence, association de référence dans les Bouches-du-Rhône pour ses compétences en faveur d'un hébergement qui

correspond aux attentes des handicapés.

### **Un travail de terrain**

L'objectif de la Semivim est de développer l'habitat le plus en adéquation possible avec les besoins des personnes à mobilité réduite, qu'elles soient handicapées ou âgées. « Le travail de terrain avec l'association est précieux pour nous, car il apporte, dans un cadre partenarial, un regard complémentaire sur nos projets, nos pratiques, et pourra mettre en avant les améliorations éventuelles à apporter, souligne le directeur de la Sem. Il y a des détails que seul un handicapé peut voir, car il les vit ». Cette collaboration est jugée « essentielle pour apporter une réponse adaptée à tous les handicaps, et promouvoir intégration et qualité de vie dans un univers contraint financièrement ».

Les aménagements vont bien au delà des obligations légales : portes automatiques de halls d'immeubles collectifs, douches, sanitaires et cuisines totalement adaptés, volets roulants électriques avec télécommande, box de stationnement adapté avec porte télécommandée... « Bien sur, globalement toutes ces options ont un coût », commente le directeur de la Semivim. Soit environ 11 000 euros HT de travaux par logement dans les opérations de logements collectifs. « Mais rapporté au coût global d'une opération cela ne représente qu'environ 1 % de son prix de revient total ! » Et, au final, l'ensemble des résidents bénéficient des ces aménagements « par leur impact sur les espaces extérieurs et les parties communes ».

Par Marie-Anne RAMAZZINA